

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 27 juin 2023, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 21 juin 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno (jusqu'à la question 13), COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELECOURT Dominique, DRUMÉZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric (jusqu'à la question 21), GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEY-FROIDT Sylvie, HOLBE Francis, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice (jusqu'à la question 10), BERTIER Jacky, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BOMMART Émilie, BOUTART Annie, CANLERS Guy, CARINCOTTE Annie-Claude, CLAIRET Dany (jusqu'à la question 27), DEBAECKER Olivier, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel (jusqu'à la question 11), DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, SCHOEMACKER Paul, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERLIQUE Martine, DERICQUEBOURG Daniel, DESQUIRET Christophe, DEWALLE Daniel, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, BRAEM Christel, FIGENWALD Arnaud, FLAJOLET André, FLAJOLLET Christophe, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René (jusqu'à la question 10), IMBERT Jacqueline, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Fabrice, MARIINI Laetitia, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, NOREL Francis (jusqu'à la question 11), PAJOT Ludovic, CARON David, PRUVOST Jean-Pierre, WOZNY Isabelle, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa

PROCURATIONS :

DELELIS Bernard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, DAGBERT Julien donne procuration à LEMOINE Jacky, IDZIAK Ludovic donne procuration à CARINCOTTE Annie-Claude, DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à LECLERCQ Odile, DELANNOY Alain donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DEPAEUW Didier donne procuration à DUCROCQ Alain, BARRÉ Bertrand donne procuration à GACQUERRE Olivier, BERTOUX Maryse donne procuration à GIBSON Pierre-Emmanuel, CLAREBOUT Marie-Paule donne procuration à THELLIER David, CHRETIEN Bruno donne procuration à SOUILLIART Virginie (à partir de la

question 14), DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry donne procuration à BEVE Jean-Pierre, DOMART Sylvie donne procuration à ANTKOWIAK Corinne, FACON Dorothee donne procuration à BOSSART Steve, ELAZOUZI Hakim donne procuration à LOISEAU Ginette, FLAHAUT Karine donne procuration à DE CARRION Alain, FOUCAULT Gregory donne procuration à EDOUARD Eric (jusqu'à la question 21), JURCZYK Jean-François donne procuration à PÉDRINI Léo, MARGEZ Maryse donne procuration à MERLIN Régine, MASSART Yvon donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, OPIGEZ Dorothee donne procuration à CLAIRET Dany (jusqu'à la question 27), PERRIN Patrick donne procuration à IMBERT Jacqueline, PREVOST Denis donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, PRUD'HOMME Sandrine donne procuration à PAJOT Ludovic, TASSEZ Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge, WILLEMANT Isabelle donne procuration à DUMONT Gérard

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

HENNEBELLE Dominique, BEUGIN Élodie, BLONDEL Marcel, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphine, DELHAYE Nicole, DESSE Jean-Michel, FLAHAUT Jacques, FONTAINE Joëlle, FURGEROT Jean-Marc, GAROT Line, HANNEBICQ Franck, HEUGUE Éric, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MILLE Robert, PICQUE Arnaud, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOMMASI Céline, TOURSEL Karine, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, VIEN Michel, VOISEUX Dominique, WALLET Frédéric

Madame MARIINI Laetitia est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
27 juin 2023

FINANCES, CONTROLE DE GESTION ET COMMANDE PUBLIQUE

SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE (SAEML) ORREL -
OPERATIONS DE LIQUIDATION - LIBERATION D' ACTIONS
COMPLEMENTAIRES AVANT LIQUIDATION DEFINITIVE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

La Région Nord-Pas-de-Calais avait lancé fin 2011 un plan de réhabilitation énergétique et environnemental du parc de logements anciens du Nord-Pas-de-Calais, dit "Plan 100 000 logements", visant à accélérer et à massifier la rénovation thermique du parc de logements privés.

L'opérateur régional de tiers financement indirect prenait la forme d'une société d'économie mixte (SEM) d'ingénierie, d'animation et d'accompagnement technique, dénommée Société Anonyme d'Economie Mixte Locale, Opérateur régional de réhabilitation Energétique du Logement (SAEML ORREL).

Le montant du capital nécessaire avait été estimé à 3 millions d'euros pour les 5 premières années d'exploitation. Le capital était réparti entre trois catégories de financeurs mobilisables : (Région, autres collectivités territoriales et leurs groupements, privés). Il serait libéré progressivement sur 5 ans, dont 50 % à la création de la SEM.

Par délibération n°2015/CC098 du 23 septembre 2015, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et environs avait décidé d'adhérer à la SEM de tiers financement indirect, sur la base du plan d'affaire consolidé, pour un montant total de 120 000 € versés sur 5 ans dont 60 000 €, soit 50 % conformément aux modalités définies à l'article 10 des statuts, pour l'année 2015.

Par délibération n°2015/136 du 21 septembre 2015, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Artois Lys avait également délibéré pour adhérer à la SAEML pour un montant total de 15 000 € versés sur 5 ans dont 7500 €, soit 50 % conformément aux modalités définies à l'article 10 des statuts, pour l'année 2015.

Les statuts de la SAEML et le pacte d'actionnaires ont été approuvés.

Par délibération en date du 30 mars 2017 la Région Hauts de France, qui détenait 50,66% du capital de la SAEML ORREL a décidé de se désengager et de mener les démarches nécessaires à la cession de ses actions.

Le désengagement de la Région, actionnaire majoritaire, et le fait qu'aucun repreneur ne se soit manifesté pour reprendre ses actions, a conduit l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2017 à procéder à la dissolution de la SAEML

Depuis 2019, Maître Martin, nommé liquidateur, a demandé la libération d'actions complémentaires, à due proportion de la part de chaque actionnaire dans la SEM, pour constituer le capital nécessaire à la prise en charge de dépenses, avant de proposer sa liquidation amiable.

Par délibérations n°2019/CC098 du 26 juin 2019 et n°2022/CC077 du 28 juin 2022, la Communauté d'Agglomération a libéré des actions complémentaires à hauteur de 4 200 €.

Par courrier du 3 mai 2023, Maître Martin, sollicite à nouveau la communauté afin de libérer des actions complémentaires à hauteur de 1 350 € permettant de régler les honoraires d'avocat, d'expert-comptable et de liquidateur judiciaire. La liquidation amiable sera constatée pour le 30 juin 2023.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 20 juin 2023, il est demandé à l'Assemblée d'autoriser ces libérations d'actions complémentaires, pour un montant total de 1 350 €.»

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

AUTORISE la libération des actions complémentaires, pour un montant total de 1 350 € permettant la clôture de la liquidation amiable de la SAEML ORREL.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **30 JUIN 2023**

Et de la publication le : **30 JUIN 2023**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



DEROUBAIX Hervé



DEROUBAIX Hervé